

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 20
votants : 26
Absents : 1
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

N° 065/2016

**OBJET : POLITIQUE DE
LA VILLE :**

**Action Contrat Local
d'accompagnement
à la Scolarité du
Contrat de ville de
DRAP**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO / Taoufik FATFOUTA à Philippe JANIN / Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus mediants
La Condamine	1 580	11 000

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes transversaux nommés ci-dessous :

- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un programme d'actions proposé en comité technique et de pilotage aux différents signataires du Contrat de Ville de Drap.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement de l'action Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposé par l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- soutenir les enfants ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social
- associer concrètement les parents et les soutenir dans leur dialogue avec l'école dans le cadre du suivi de la scolarité des enfants
- apporter de nouvelles méthodes d'apprentissage (jeux de société...)

Le CLAS est décliné par niveau et par territoire, soit pour les élèves scolarisés en primaire et au centre village et à La Condamine pour une prévision de : - 45 élèves scolarisés en primaire à La Condamine

- 45 élèves pour les élèves inscrits au collège
- 30 élèves scolarisés en primaire au centre village

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 44 278 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 10 300€

Part Etat : 12 000€

Part CAF : 21 798€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide l'action « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

Conformément aux textes en vigueur,

En conséquence, **Il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire à valider l'action « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

**Compte-rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
12/08/2016
et publication en mairie
le : 16/08/ 2016**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Robert NARDELLI
Maire de DRAP